

SEANCE DU 27 MARS 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le vingt sept MARS deux mille neuf à vingt heures trente, sous la présidence de Mr Patrick BOULIER, Maire.

Étaient présents :

Mr Michel-Edouard DUBRULLE, Mme Danièle MARTIN, Mr René GUEUDIN, Mr Jean-Michel BASQUE, Mme Laurence BOURDEAU DE FONTENAY, Mme Dominique DUTHU, Mme Marie-Christine GUERARD, Mme Sylvie HARLIN, Mme Isabelle QUEDRUE, Mme Reine RADE, Mr Guillaume ROUSSEAU.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mr Jean-Paul JOUEN a donné procuration à Mme Danièle MARTIN
Mr Nicolas STEPHAN a donné procuration à Mr Jean-Michel BASQUE
Mr Lionel TOUTAIN a donné procuration à Mr Patrick BOULIER

I-COMPTE ADMINISTRATIF 2008

Le compte administratif 2008 fait apparaître les résultats suivants:

✓ Fonctionnement

○ Dépenses 2008 :	737 174.35 €
○ Recettes 2008 :	888 586.18 €
○ Excédent antérieur reporté :	259 517.87 €

Soit un excédent de fonctionnement de 410 929.70 €

✓ Investissement

○ Dépenses 2008 :	641 816.19 €
○ Recettes 2008 :	412 302.53 €
○ Déficit antérieur reporté :	83 916.07 €

Soit un déficit d'investissement de 313 429.73 €

✓ Solde des restes à réaliser

○ Excédent :	116 233.00 €
--------------	--------------

Il résulte donc un besoin de financement en investissement de 197 196.73 € et un excédent de fonctionnement à affecter au report du Budget Primitif 2009 de 213 732.97 €.

Le compte administratif 2008 est présenté par Mr DUBRULLE, doyen de l'assemblée.

Mr ROUSSEAU détaille les différents articles du Compte administratif 2008.

Il constate que les articles « EDF » et « combustible » restent importants.

Mr TOUTAIN a réalisé une analyse sur ces dépenses d'énergie (eau-EDF-combustible).

Un rendez-vous va être programmé avec EDF afin de revoir les contrats.

Le compte administratif 2008 est adopté à 14 voix pour et 1 abstention.

Compte de Gestion 2008

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II – BUDGET PRIMITIF 2009

Section de fonctionnement

Le Budget Primitif 2009 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 086 000 €.

Recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement des dotations et participations pour un montant global de 293 309 €, soit environ 3.16 % de moins que l'année précédente.

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le produit fiscal attendu pour 2009 est de 341 243 €.

	Taux 2008	Taux 2009	Bases	Produits
Taxe d'habitation	10.40%	10.40%	1 487 000	154 648 €
Taxe foncière (bâti)	17.66%	17.66%	923 700	163 125 €
Taxe foncière (non bâti)	36.73%	36.73%	63 900	23 470 €
TOTAL				341 243 €

Le montant des charges relatives à la collecte, au traitement des déchets ménagers et déchets verts, au tri sélectif, au travail effectué par les agents communaux est fixé à 122 492 €.

Le Maire rappelle que le traitement des ordures ménagères passe cette année de 84 € à 100 € la tonne.

La participation au syndicat intercommunal des Bassins Versants Saône-Vienne-Scie s'élève à 5 690.52 € pour l'année 2009. Cette participation sera mise en recouvrement par contributions directes, comme les années précédentes.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une classe du Groupe scolaire va être supprimée à la rentrée prochaine. Il en résulte donc, un effectif en diminution et par conséquent, une répercussion sur la fréquentation au réfectoire.

Dépenses de fonctionnement :

Les agents communaux effectueront les menus travaux de réparation et d'entretien de bâtiments et de voirie.

Ces travaux étant réalisés en régie, le chapitre des charges à caractère général doit être augmenté.

Il est également important de veiller à ne pas augmenter les charges de fonctionnement récurrentes.

Considérant la baisse d'effectif au groupe scolaire, le montant alloué aux « fournitures scolaires » & « livres et prix » est diminué.

Les charges du personnel augmentent en raison de la modification du temps de travail de Mr Christophe DEMARAIS, soit 28/35^e au lieu de 20/35^e à compter du 1^{er} Avril 2009.

Une provision doit également être faite sur l'article « indemnité de chômage » en raison de l'indemnité que la commune doit verser à Mme LANDELLE suite à sa démission pour suivre son conjoint.

Les charges financières notamment le remboursement des intérêts d'emprunt diminue progressivement, soit 12 781 €.

Section d'investissement

Le Budget Primitif 2009 s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à 998 195 € y compris les opérations d'ordre entre section et opérations patrimoniales notamment celles du SIER.

Recettes d'investissement hors opérations d'ordre et patrimoniales :

- ✓ Produit de cession : 1 000 €
- ✓ Dotations et fonds divers : 282 527 € dont 197 197 € d'excédent de fonctionnement
- ✓ Subventions d'investissement : 286 331 €, dont 134 237 € de reste à réaliser 2008
- ✓ Emprunt : 17 000 €
- ✓ Dépôts et cautionnement : 700 €
- ✓ Avances et acomptes : 4 140 €
- ✓ Investissement sous mandat : 4 638 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 20, immobilisation incorporelles :

202	Modification du PLU		10 000 €
-----	---------------------	--	----------

Chapitre 21, immobilisations corporelles :

2128	Armoire France Télécom	4 754 €	4 754 €
21571	Tracteur	25 000 €	25 000 €
21578	Nettoyeur haute pression et groupe électrogène	2 000 €	2 000 €
2158	Téléphone mairie	3 239 €	3 239 €
21783	Vidéo projecteur	2 000 €	2 000 €
2183	Site Internet	5 687 €	5 687 €
2188	Vitrine à l'Espace Porto Riche	2 551 €	2 551 €

Chapitre 23, immobilisations en cours (bâtiments et voiries) :

2312	Projecteur au stade de football	1 227 €	
2312	Monument commémoratif	6 359 €	7 586 €
2313	Chauffage groupe scolaire	63 874 €	
2313	Bâtiment des agents de la voirie	84 900 €	
2313	Aménagement de l'agence postale	30 000 €	
2313	divers	6 387 €	185 161 €

2315	Sente piétonne du Quesnot	85 199 €	
2315	Sente Mare Canuel	10 000 €	
2315	Chemin des Grandes Mesures	33 337 €	
2315	Route du Hamelet	34 816 €	
2315	Voirie des Pâtis Doux (géomètre)	3 206 €	
2315	Numérotation sur rues	25 116 €	
2315	Divers	6 251 €	197 925 €
238	Chemin des Sources	12 000 €	
238	Dissimulation réseau France Télécom	7 117 €	19 117 €

Le Budget Primitif 2009 est approuvé à l'unanimité.

III – INVESTISSEMENTS EN COURS

1. Bâtiment des agents de la voirie

(Le vote de Mr STEPHAN ne sera pas pris en compte)

Une estimation des travaux de transformation du bâtiment a été réalisée par la SARL CMDP pour un montant HT de 70 895. 85 €.

Le Conseil Municipal approuve cette estimation, autorise son inscription sur le Budget Primitif 2009, et demande une subvention auprès du Département en faveur du développement local, et auprès de l'Etat au titre de la DGE.

2. Aménagement de l'agence postale

La commune va signer prochainement la convention avec la Direction de la Poste.

La commune rencontre, lundi prochain, les responsables de la Poste afin de prévoir les travaux d'aménagement intérieur de l'agence et de connaître les différentes contraintes de sécurité.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à inscrire l'estimation de ces travaux dès que celle-ci sera connue, l'autorise à demander les subventions auprès du Département.

La commune pourra prétendre au Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), ce dispositif permettant dans ce cas particulier de maintenir ce service de proximité.

Le Maire demande à l'assemblée de réfléchir aux différents services que cette agence postale pourrait apporter.

3. Acquisition petit matériel de voirie

Il convient de poursuivre les acquisitions de matériel pour les agents de la voirie.

Après publicité faite et demande de trois devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- ✓ Inscrire la dépense au Budget Primitif 2009 article 21578.
- ✓ Commander un groupe électrogène à NORMANDIE MOTOCULTURE pour un montant HT de 443.14 €
- ✓ Commander un nettoyeur haute pression au Garage du Poinçon pour un montant HT de 1 056 €

4. Acquisition d'un vidéo projecteur

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter un vidéo projecteur comprenant un écran, une enceinte, et un lecteur DVD.

Celui-ci pourrait servir par exemple, à des associations qui organiseraient des projections de films ou de matches de football.

Cet investissement répond à un besoin de fédération envers la population.

Après publicité faite et réception de devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à :

- ✓ inscrire cette dépense au Budget Primitif 2009 article 21783
- ✓ commander ce matériel à l'Etablissement ROBIN pour un montant HT de 1 482.59 €

IV – TRANSFERT D'OFFICE DES VOIES DES PÂTIS DOUX

Dans un premier temps, une acquisition amiable a été envisagée. L'avis favorable des propriétaires a été requis. Seuls, trois terrains ont des propriétaires dont l'identité n'est pas connue.

Il convient, maintenant, de procéder au transfert des voies des Pâtis Doux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les propositions, autorise le Maire :

- ✓ à recourir à la procédure du transfert d'office des parcelles concernées, à usage de voirie ouverte à la circulation dans ce hameau
- ✓ à ouvrir l'enquête publique réglementaire d'une durée de 15 jours après avoir désigné un commissaire enquêteur.

V – SERVICE PUBLIC DU GAZ EN RESEAU

Le 23 Mars 2007, le Conseil Municipal a décidé de participer à l'appel d'offre 2007/2008 organisé par le Syndicat Départemental d'Energie de Seine-Maritime et a demandé la mise en place d'un service public de distribution du gaz en réseau mixte propane ou naturel.

TOTALGAZ a été désigné suite à l'appel d'offre lancé par le Syndicat.

Une enquête sera réalisée par TOTALGAZ auprès des habitants de la commune. Puis une réunion publique pourra être programmée en fonction des réponses de l'enquête.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la desserte en gaz propane avec l'opérateur TOTALGAZ, et demande au Syndicat Départemental de poursuivre la mise en place du service public du gaz en réseau.

VI – PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Depuis quelques années, Mr René NOEL est recruté en contrat à durée déterminée pour une période de trois mois de Juin à Août.

Le Maire propose la création de ce poste contractuel pour la période estivale 2009.

Mr NOEL exerce les fonctions de surveillant des lieux publics à raison de 10 heures par semaine.
Le Conseil Municipal, accepte la création de ce poste et autorise le Maire à signer un contrat à durée déterminée avec Mr René NOEL du 1^{er} Juin au 31 Août 2009, à raison de 10 heures par semaine et une rémunération basée sur l'indice brut 244.

VII – COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET DECHETS VERTS

La collecte des déchets ménagers reste le lundi.
Une collecte supplémentaire a lieu en Juillet et Août le vendredi.

La collecte des déchets verts a lieu le jeudi.
Elle commence le jeudi 9 Avril et se termine fin Octobre.

VIII – ELECTIONS EUROPEENNES

Les élections européennes auront lieu le 7 Juin 2009.
Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 20 heures.

IX – INDEMNITES AXA

Mr Stéphane JEAN assureur AXA a déposé un chèque d'une valeur de 499 € représentant une déduction sur l'assurance multirisque 2009 de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce chèque à encaisser sur le compte 7911 du Budget Primitif 2009.

AFFAIRES DIVERSES

✓ Affaire scolaire

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, l'inspection académique de Seine-Maritime nous informe du retrait d'un emploi élémentaire dans le groupe scolaire Jean LECANUET.

✓ Exposition Michel CIRY

La commission culture se charge de l'organisation de l'exposition Michel CIRY qui se déroulera à l'Eglise Saint Valéry du 13 Juillet au 23 Août prochain.

Des sponsors seront les bienvenus.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser les dons reçus au profit de l'organisation de l'exposition.

✓ commission des impôts :

Une nouvelle commission communale des impôts, très motivée, s'est réunie le 23 Février 2009.

✓ **Maison de la Pouponnière**

Le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir sur une éventuelle transformation du rez de chaussée de la Pouponnière, en appartement.

✓ **Jardin privé**

Un nouveau jardin privé sera ouvert à des groupes organisés et sur rendez-vous, en Juillet et Août. Il s'agit du jardin de Mr DE BAYSER au « Manoir de l'Eglise » situé Route de l'Eglise.

✓ **Propriété de Mr et Mme MATHIEU**

Le dossier « Fonds de prévention des risques naturels et majeurs » est complet.

La commune attend un arrêté préfectoral de subvention signifiant l'accord de l'Etat pour cette demande. Dès réception de cet arrêté en Mairie, la vente de la propriété pourra être réalisée et les travaux de démolition pourront être entrepris.